



DAMPIERRE-LES-BOIS

Info Magazine

N°30
Décembre 2022

À la découverte des maisons Âges et Vie



Que nous réserve 2023 ?

Chères Dampierroises et Dampierrois,

L'année 2022 restera marquée par un rebond de notre économie, la guerre en Ukraine, une période caniculaire stressante et, pour finir, une situation inflationniste qui n'échappe à personne. Entre la hausse des carburants, des énergies, de l'alimentation et des matières premières, chacun est confronté de près ou de loin à cette situation dans son quotidien.

Les collectivités et les entreprises n'échappent pas à ces difficultés en voyant les factures d'énergie multipliées par 2 ou 3 sans savoir jusqu'à quand cette situation va perdurer...

C'est dans des conditions compliquées et un marasme ambiant que va s'ouvrir dans quelques jours l'année 2023. Pourtant, dans les motifs d'espoir, nous constatons tous que 2022 a marqué un retour à une vie plus normale au niveau sanitaire et économique.

Pour revenir sur 2022, l'activité municipale a encore été intense cette année avec la première tranche des travaux d'aménagement de la rue de Beaucourt. Ce chantier d'envergure, destiné à améliorer la sécurité et à réduire la vitesse sur ce tronçon très fréquenté, a duré plusieurs mois et généré quelques désagréments qui seront vite oubliés. Les travaux de la deuxième tranche débiteront au printemps prochain. Actuellement, l'aménagement du City Stade et de la nouvelle aire de jeux est en cours au stade du Parcours. L'ensemble des équipements attendus depuis longtemps seront opérationnels aux premiers beaux jours.

L'acquisition du magasin Vival par l'Etablissement Public Foncier, pour le compte de la commune, doit permettre

à ce commerce de proximité de reprendre une vie indispensable dans les prochains mois.

L'urbanisation de la ZAC Saint-Laurent se concrétise avec la livraison des 15 logements IDEHA prévue pour le printemps prochain. Cet apport de nouveaux habitants permettra de conforter nos effectifs scolaires.

Un des temps forts a été l'ouverture de la maison Âges et Vie qui permet aux résidents présents de trouver de bonnes conditions d'accueil auprès d'un personnel bienveillant et à leur écoute.

Comment ne pas évoquer, en cette fin d'année, le doyen de notre village, M. Von Gunten, que nous avons visité le 25 novembre dernier à la maison de retraite de Blamont. En présence de ses voisins proches, il nous a raconté en toute simplicité ses souvenirs d'un siècle de vie qui n'a pas toujours été simple et il a évoqué avec beaucoup d'émotion ses bonnes années vécues à Dampierre. Son exemple doit nous encourager à croire en l'avenir.

En cette période de vœux, je me permets de souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une belle année 2023. Que l'année qui s'ouvre devant nous soit porteuse de santé, de réussite personnelle, professionnelle, scolaire... et surtout que beaucoup de petits bonheurs quotidiens viennent agrémenter vos journées.

Chers Dampierroises, chers Dampierrois : bonne année 2023 !

Le Maire,
Marc TIROLE



MC coiffure 03.81.93.05.98

Sandrine ISARTE

28 Grande-Rue
25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

mardi et vendredi : 9h à 18 h
jeudi : 9h à 20h30
samedi : 7h à 14h

SAS DOUGOUD

AGENT PEUGEOT PEUGEOT

16 bis, rue de Beaucourt
25490 DAMPIERRE LES BOIS
Tél. 03 81 93 01 39

E-mail : sarl.dougoud@wanadoo.fr

Christian LAVAL
Agent Général

GENERALI

36 Rue de Badevel 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél. 03 81 93 01 27
Fax 03 81 93 01 93

35 Avenue Aristide Briand 25400 AUDINCOURT
1^{er} étage
Tél. 03 81 32 99 20

ORIAS : 07020654
e-mail : claval@agence.generalif.fr

COLORPACK DECO by CDF

NOS HORAIRES :

du 01/03 au 31/10 :
lundi au samedi : 8h -12h - 14h -19h

du 02/11 au 28/02 :
lundi au vendredi : 8h -12h - 14h -18h
samedi : 9h -12h - 14h -18h

NOTRE ADRESSE :
10 rue des Rochers
25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

Téléphone : 03.81.95.34.44

Retrouvez-nous sur facebook :
Ferry Peintures

Fm informatique

- Vente informatique
- Maintenance informatique
- Formation
- Création et Hébergement de sites internet
- Téléphonie VOIP

8 Grande-Rue - 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél. 03 81 31 12 63 - Fax : 03 81 31 12 31

<http://www.fm-informatique.com>
e-mail : lionel@fm-informatique.fr

Quincaillerie - Droguerie

HOME BY MULLER

4, Rue des Vergers 25490
DAMPIERRE-LES-BOIS

Tél. 09.82.25.67.63
mail : h-b-m@orange.fr

Relais Pickup

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 19h (fermeture le jeudi matin
et le samedi à 18h)

NOUVEAU : RELAIS POSTE À VOTRE SERVICE

EPICERIE FINE GAMBARDELLO

"Saveurs d'Italie"

03.81.93.24.84

39 grande rue
Dampierre les Bois

INFO-MAGAZINE

Mairie de Dampierre-les-Bois
25490 DAMPIERRE-LES-BOIS

Téléphone: 03.81.93.01.18
E-mail : mairie@dampierrelesbois.fr

Site internet : www.dampierrelesbois.fr

Directeur de la publication :
Marc TIROLE

Responsable de la rédaction :
Daniel LEHMANN

Conception - réalisation :
ALINEA - DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél : 06.80.85.78.66

Dépôt légal décembre 2022

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------------|----------------|
| BILAN | 4 |
| - Les réalisations de l'année 2022 | |
| PROJETS | 5 |
| - Les projets de l'année 2023 | |
| URBANISME | 6-7 |
| - Ce qu'il faut savoir de la réglementation | |
| RÉTRO | 8-9 |
| - Une année en images | |
| PORTRAIT | 10 |
| - La passion d'Yves Millot | |
| LA VIE DU VILLAGE | 11 à 13 |
| - Visite aux maisons Âges et Vie | |
| - Les 100 ans de M. Von Gunten | |
| - Série de concerts au temple | |
| - Une belle exposition | |
| - Merci aux bénévoles | |
| - La cérémonie du 11 novembre | |
| - L'arrivée du Père Valentin | |
| INFOS PRATIQUES | 14 |
| - Les informations en bref | |

La réhabilitation de la rue de Beaucourt a été le projet majeur de l'année 2022. L'opération va se poursuivre avec la deuxième tranche.

Plus de confort, davantage de sécurité

L'année écoulée a été marquée par le vaste chantier qui s'est déroulé sur une partie de la rue de Beaucourt, depuis le carrefour de Dasle jusqu'en bas de la rue des Rochers.

La requalification du secteur était devenue une priorité tant pour le confort des usagers de cet axe très fréquenté que pour des raisons de sécurité. Si les travaux ont causé quelques désagréments de circulation entre le début du printemps et la fin de l'été, ils ont pu être menés à bien dans les délais prévus.

La chaussée a été recalibrée à une largeur de six mètres, elle est bordée de larges trottoirs sécurisants. Le carrefour de Dasle a été aménagé avec un stop et un plateau ralentisseur, de même que l'entrée de la zone commerciale.



L'entrée de la zone commerciale avant...



... et le même secteur aujourd'hui, après les travaux.

merciale. Un autre plateau ralentisseur a été mis en place en bas de la rue des Rochers. Les passages piétons ont été réalisés en résine gravillonnée de couleur et de nouveaux quais bus ont été construits.

Au niveau des premières maisons du village, des coussins lyonnais ont été posés afin de rappeler aux usagers qu'ils circulent en agglomération et qu'ils doivent respecter la vitesse réglementaire.

Rappelons encore que, dans ce secteur, tous les réseaux secs ont été enterrés et que l'éclairage public fonctionne avec des leds, bien moins gourmands en énergie.

La deuxième tranche sur les rails

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les travaux de la deuxième tranche de la rue de Beaucourt étaient programmés pour le début de l'année 2023. Sur ce deuxième tronçon (de la fin du premier tronçon jusqu'à l'entrée du nouveau lotissement de la Combe Saint-Laurent), le chantier débutera par la mise en souterrain des réseaux secs (électricité et téléphone). Cette phase de travaux, qui nécessitera la pose de feux de chantier, devrait durer une bonne partie de l'hiver suivant les conditions météo. Ensuite, après la dépose des poteaux électriques en béton, les travaux de voirie pourront commencer, probablement au printemps. Le principe d'aménagement sera similaire aux travaux de la première tranche : la chaussée sera recalibrée à une largeur de six mètres, avec de nouveaux trottoirs, plus larges, sur le côté droit (dans le sens en direction de Beaucourt). Sur l'autre côté, le talus sera aménagé avec une plantation d'arbres.

Quant aux passages piétons, ils seront également réalisés en résine gravillonnée de couleur afin d'être encore plus visibles.



La deuxième tranche de réhabilitation de la rue de Beaucourt sera réalisée dans l'esprit de la tranche initiale.

Le City stade en construction



Les travaux de terrassement (ici l'ancienne aire de jeux) ont débuté.

Le projet majeur de l'année 2023 est la réalisation du City stade et d'une nouvelle aire de jeux dans le site du Parcours. Les travaux ont commencé en novembre par la démolition du terrain de basket et de l'ancienne aire de jeux. Selon les prévisions, les travaux de terrassement devraient être terminés pour la fin de l'année 2022. Avec des conditions météo favorables, il était même prévu de poser l'enrobé. La deuxième partie du chantier, prévue en début d'année 2023, concernera la pose des structures. Une nouvelle aire multi-jeux sera installée, avec des jeux pour enfants mais également des agrès de fitness pour les adultes sur des espaces enherbés. Un peu plus loin, à la place de l'ancien terrain de basket, le City stade de 24 X 12 mètres sera aménagé en enrobé, recouvert de gazon synthétique. Il permettra la pratique de plusieurs sports, football, basket, volley, tennis, badminton et hockey sur gazon. Il sera délimité au pourtour par une barrière métallique. Sur l'arrière, avec une rangée de gradins, il est également prévu deux autres équipements, un baby-foot d'extérieur et une table de ping-pong. Les équipements devraient être opérationnels dès les premiers beaux jours.

Le coût de cette opération, réalisée par l'entreprise *idverde*, s'élève à environ 280.000 € HT. La commune bénéficiera d'un montant total de subventions d'environ 165.000 € (Etat, Département, Région et Caisse d'Allocations Familiales).

Quinze nouveaux logements



La construction des deux bâtiments sera terminée début 2023.

Sur la ZAC Saint-Laurent, la construction des deux bâtiments locatifs va bon train et les premiers locataires devraient emménager dans le courant du printemps 2023.

Rappelons que le projet, réalisé par l'organisme logeur IDEHA, prévoit l'aménagement de deux bâtiments qui offriront quinze logements et sept garages.

Reboisement en cours



Suite à l'abattage d'environ quinze hectares d'arbres malades sur le haut de la rue de la Rougeole, la commune a procédé à une première phase de reboisement sur environ huit hectares. En effet, il est important d'assurer dès maintenant le renouvellement de la forêt pour les générations à venir et de replanter de jeunes arbres. Cette opération, qui bénéficiera du plan de relance du gouvernement, prévoit un reboisement avec des chênes, des cèdres et des tilleuls.

Un nouveau commerce ?



En date du 4 octobre, l'Etablissement public foncier (EPF) est devenu propriétaire de l'ancien magasin Vival au centre du village. L'EPF va ainsi porter le projet mené par la Municipalité pour retrouver une activité commerciale similaire à celle que proposaient M. et Mme Ballay avant leur départ en retraite. La recherche d'un repreneur est menée actuellement et la commune souhaite que ce commerce puisse retrouver de l'activité dans les meilleurs délais.

Etude d'une chaufferie bois

L'explosion des coûts de l'énergie impacte fortement le budget des collectivités. Cela dit, la commune n'avait pas attendu pour mener une réflexion sur l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour chauffer les bâtiments communaux. Cette étude est actuellement menée par le SYDED (Syndicat d'Energies du Doubs) et un bureau spécialisé, l'objectif étant d'établir le bilan du mode de chauffage actuel, de l'état des chaudières et de l'isolation des bâtiments. Dans un deuxième temps, l'étude portera sur l'opportunité de mettre en place une chaufferie bois (bois déchiqueté ou pellets) qui pourrait chauffer plusieurs bâtiments (la Salle des Fêtes, l'école, le périscolaire, le Centre socio-Culturel, les deux bâtiments IDEHA, voire la Mairie).

Si vous envisagez de réaliser des travaux au sein de votre propriété, il convient de vous assurer des démarches que vous devez éventuellement effectuer. En fonction de l'importance des travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander, mais vous pouvez aussi avoir à déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable.

Nous avons listé ci-dessous les cas les plus courants, en indiquant si vous devez déposer un permis de construire (PC), une déclaration préalable (DP) ou si vous n'avez aucune démarche à effectuer (X).

Ce qu'il faut savoir de la réglementation

POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m², quelle que soit la hauteur

PC

Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m², et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres

DP

Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m², et hauteur supérieure à 12 mètres

PC

Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres et hauteur supérieure à 12 mètres

DP

Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres

X

Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres dans les secteurs sauvegardés, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux)

DP

Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m² et hauteur supérieure à 12 mètres dans les secteurs sauvegardés, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux)

PC

POUR LES PISCINES

Dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie

PC

Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m², non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol

DP

Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m², non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol

X

Les piscines citées ci-dessus et situées en site classé ou en instance de classement

DP

POUR LES MURS

D'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres

DP

De moins de 2 mètres de hauteur sauf s'ils constituent des clôtures régies par l'article R.421-12 – hors secteur sauvegardé ou site classé ou en instance de classement

X

De soutènement

X

Quelle que soit la hauteur en secteur sauvegardé, site classé ou en instance de classement, réserve naturelle et cœur de parc national (ou futur parc national)

DP

POUR LES TERRASSES

Si elles sont de plain-pied

X

Si elles sont de plain-pied et situées en site classé ou en instance de classement

DP

AUTRES TRAVAUX ET CHANGEMENT DE DESTINATIONS SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m², sans modification de l'aspect extérieur

X

Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m²

DP

Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m²

PC

En zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme, un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m², sans dépasser 40 m², si ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol nouvellement créée n'a pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction ou l'emprise au sol au-delà de l'un des seuils fixés à l'article R.431-2 du code de l'urbanisme

DP

La transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher

DP

POUR LES CHANGEMENTS DE DESTINATIONS

Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade

PC

Sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade

DP

POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT

La déclaration préalable de travaux est obligatoire pour les travaux :

- de réfection de l'enduit existant (travaux à l'identique),
- de modification de l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade). En dehors de ces deux situations, aucune formalité n'est plus exigée.

DP



Une démarche dématérialisée

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme ont fait l'objet d'une dématérialisation : le dépôt, mais aussi l'instruction des demandes, peuvent être effectués par voie électronique et toutes les communes de l'agglomération disposent d'une plateforme commune. Ce service concerne les permis de construire, les déclarations préalables, les permis de démolir, les certificats d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Je dépose mon dossier en 3 étapes

1. Depuis un navigateur internet, rendez-vous sur le site <https://autorisations-urbanisme@agglo-montbeliard.fr>
2. Si c'est ma première demande, je crée mon compte en tant que particulier ou j'utilise le dispositif FranceConnect. Je reçois un mail de confirmation, je peux ensuite me connecter et accéder au service.
3. Je dépose ma demande en choisissant la demande concernée et le type de demande. Je complète les informations demandées jusqu'à la fourniture des pièces (plans, photos, notes,...). Je dispose d'un guide intégré pour répondre à la plupart des questions. Au besoin, je peux prendre rendez-vous en ligne pour être assisté dans mes démarches.



Les avantages de la démarche en ligne

- Un service en ligne accessible 7 jours sur 7 et 24h sur 24, il n'est plus nécessaire de vous déplacer en Mairie ou de poster votre dossier.
- Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel et en toute transparence.
- Un système doté d'une aide en ligne pour vous guider dans la construction de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie ou les oublis.
- Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée (pas de ressaisie, moins de risques d'erreur).
- Des échanges simplifiés avec l'administration : les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier, pas de frais d'affranchissement.

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, les agents de la commune restent à votre disposition.

Retour en images

TRAVAUX



Avril : réunion préparatoire avant le début des travaux de la rue de Beaucourt.



Juillet : deux nuits de fermeture pour la pose de l'enrobé sur la première tranche de la rue de Beaucourt.

LA VIE DU VILLAGE



Mars : théâtre avec la Compagnie du Gramont.



Mars : opération nettoyage de printemps.



Septembre : ouverture des maisons Âges et Vie.



Mai : fleurissement du village et du carré militaire.



Mai : retour de la Brocante.



Avril : l'Ordre national du Mérite pour Anne-Marie Gamba.



Juillet : feux d'artifice.

SOLIDARITÉ



Janvier : opération Entraide.



Mars : concert au profit de l'Ukraine.



Avril : opération Brioches pour l'ADAPEI.



Septembre : marche contre la maladie de Charcot



Octobre : concert contre la maladie de Charcot



Octobre : marche dans le cadre de la campagne «Octobre rose».

ÉCOLES



Mars : une après-midi de fête à l'école élémentaire à l'occasion de Carnaval.



Avril : quelques jours à Paris pour les élèves de CM2.



Juin : récompenses pour les élèves de CM2 passant en 6^{ème}.

La passion comme moteur

Passionné de voitures anciennes depuis son plus jeune âge, Yves Millot raconte son histoire dans un livre.



Raconter de façon exhaustive la passion d'Yves Millot relève de la gageure. Vosgien d'origine, ce Dampierrois d'adoption, qui a construit sa maison au village dans les années 60, voue une passion sans limite pour l'automobile et la mécanique depuis sa plus tendre enfance. En 1972, M. Millot a même créé le club des Vieux Volants de Franche-Comté qu'il a longtemps présidé.

Afin de faire encore mieux partager sa passion, Yves Millot vient d'écrire un livre dans lequel, en textes et photos, il retrace cette formidable passion qu'il cultive pour les voitures anciennes, «mais avant 1940 !» se plaît-il à ajouter.

Dès son plus jeune âge, il s'est mis en quête de trouver de vieilles «carcasses» à restaurer, surtout des véhicules de courses, qu'il affectionne particulièrement, mais aussi des véhicules militaires, des avions, des horloges,... Avec de l'or dans les mains, il a ainsi redonné vie à une quarantaine de «vieux tacots», participant aussi à des rallyes, des courses et des expositions. Sa première voiture fut une 5 CV Citroën de 1921 (il avait à peine 15 ans), le début d'une longue série. La Darmon, la Quadrilette, la Vis-à-Vis Millot, le cabriolet 201, la rallye ABC, la Peugeot 402 «Darl'Mat» se succédèrent. A chaque fois, Yves Millot restaurait ces véhicules, il en revendait certaines pour se lancer d'autres défis.

A partir des années 90, il découvrit l'emblématique marque Bugatti et il vendit trois de ses véhicules afin de réunir les fonds nécessaires pour s'en offrir une ! Il lui fallut treize années (et plusieurs voyages dont un déplacement en Argentine) pour con-



Yves Millot a souhaité retracer les grandes étapes de sa passion dans un livre très bien illustré.

crétiser son rêve et rouler enfin avec une Bugatti T35. Dans les années 2000, il récidiva, cette fois pour reconstruire à l'identique une Bugatti T55.

Yves Millot céda aussi à quelques caprices, par exemple celui d'acheter une Chevrolet Corvette ayant appartenu à Maryline Monroe... ou bien encore restaurer des engins blindés. La passion dans sa démesure !

Si M. Millot accumula également les motos, il réalisa aussi des jouets, des voitures à l'échelle 1/2 qui ont fait rêver quelques enfants. Touche-à-tout, il a créé des maquettes vivantes, une machine à vapeur, un moteur à air chaud, ainsi qu'une gigantesque locomotive, à l'échelle 1/20, qui orne son salon. Cette collection, un peu disséminée pour des raisons de place, est le témoignage vivant de sa passion. Une passion qu'il a transmise à ses fils Philippe et Sylvain (Francis est décédé en 2001). Bon sang ne saurait mentir.

Signalons enfin que la préface de son ouvrage est signée de Caroline Bugatti, la petite-fille du constructeur Ettore Bugatti, avec laquelle il s'est lié d'amitié au fil de ses rencontres. Son livre n'est pas en vente, il peut être obtenu en le contactant, il se fera un plaisir de le dédicacer.

Issu d'une famille de cultivateurs, c'est pourtant dans l'industrie qu'Yves Millot a effectué sa carrière. Après avoir été pilote de chasse lors de la guerre d'Algérie (il en est revenu blessé et invalide de guerre à 22 ans), il entra chez Peugeot Sochaux et devint ingénieur après cinq ans d'études.

A la retraite depuis une vingtaine d'années, il passe encore beaucoup de temps dans son vaste atelier. Mais il aime aussi délaisser parfois l'odeur du cambouis et de l'huile chaude pour retourner humer la nature de ses Vosges natales, dans la maison de ses parents où habitent toujours sa sœur Chantal et son frère Gilles.



Les trois Bugatti devant son domicile dampierrois.

Une nouvelle vie

Visite aux maisons Âges et Vie.

Ouvertes depuis le 7 septembre, les maisons Âges et Vie affichent complet avec 17 personnes pour les 16 logements, un couple (M. et Mme Oudot) partageant l'un des studios. Un autre couple était hébergé mais Mme Lame a eu la douleur de perdre son époux à la mi-novembre.

Les femmes sont très largement majoritaires (13), les hommes n'étant qu'au nombre de quatre. La plus jeune résidente est âgée de 75 ans, le doyen affiche fièrement ses 96 ans.

Nous sommes allés à la rencontre de quelques Dampierrois qui, diminués par le poids des ans, ont choisi de profiter de ce concept pour rester au village. L'équipe d'Âges et Vie, dirigée par la maîtresse de maison Laëtitia Roussel, est aux petits soins des résidents.

Ainsi, **Paulette Paléni**, Dampierroise depuis sa naissance, a quitté sa maison de la rue du Parcours : «Ma maison n'était plus adaptée à mon handicap en raison des escaliers. J'ai saisi l'opportunité de cette construction qui me permet de rester à Dampierre.

Il y a eu une petite période d'adaptation, rendue plus difficile par le fait que j'ai attrapé le virus de la COVID-19 huit jours après mon installation. Mais nous sommes très bien entourés, le personnel est très agréable et nous disposons d'un bel espace spacieux et confortable.»

Quant à **Marie-Jeanne Carré**, elle nous accueille avec le sourire. Rayonnante, elle apprécie cette nouvelle vie qui a débuté. Avec sa famille, elle a très longtemps vécu dans l'une des dernières maisons de la rue de Fesches qu'elle a quittée à regret : «A la mort de mon mari, il y a huit ans, j'ai dû prendre un appartement et quitter le village pour m'installer à Etupes. Avec ma fille, quand nous avons entendu parler de la construction de ces maisons Âges et Vie, nous avons pris des renseignements et c'est ainsi que l'affaire a été faite ! Même si je n'ai pas encore trop de problèmes de mobilité et de santé - je touche du bois ! - je souffrais de la solitude et je n'avais plus trop envie de me faire à manger. Ici, il y a une bonne ambiance, les dames s'occupent bien de nous en cas de besoin. Et surtout, je suis revenue à Dampierre où j'étais arrivée en 1961.»



Mme Anne-Marie Carré.



De gauche à droite Laëtitia Roussel (maîtresse de maison), M. Cordelier, Mme Carré, Mme Barbier, Mme Paléni et Gisèle Thiery, Adjointe chargée des Affaires sociales.

moi d'y rester ! Mais je ne pouvais plus habiter seule dans mon logement de la rue de l'Eglise. Récemment, je suis tombée et je me suis cassée une épaule. Ici, j'ai trouvé un cadre plus sécurisant et on y est bien. On me verra beaucoup moins dans les rues car je n'ai plus beaucoup envie de sortir !»



Mme Ginette Barbier.

Enfin, nous rencontrons le doyen des résidents, **Jean-Louis Cordelier**, qui fêtera ses 97 ans en mars. En attendant le match de l'équipe de France de football prévu le soir-même, il nous raconte lui aussi comment il est arrivé là : «Je suis natif de Belfort, mais j'ai passé beaucoup de temps à Dampierre où mes grands-parents ont construit la deuxième maison de la rue d'Etupes. Ensuite, j'ai travaillé dix ans comme chauffeur chez Concastri à Dampierre et j'ai habité en face de l'église. Par la suite, j'ai tenu le café des Marronniers à côté de la Mairie de Belfort.» C'est donc à Belfort que M. Cordelier résidait il y a peu encore, il a appris la construction de la résidence Âges et Vie : «Ma femme est décédée il y a dix ans et j'en avais assez d'être seul même si je suis encore mobile et que je conduis toujours ma voiture. Quand j'ai vu dans le journal que cette résidence était en construction à Dampierre, je me suis dit que j'en avais assez de faire la cuisine, le ménage et la lessive ! Alors je suis venu visiter les lieux avec ma nièce et j'ai pris un studio ici. Revenir à Dampierre où j'ai tant de souvenirs, c'est agréable !» Bien évidemment, les résidents sont libres de sortir quand ils le souhaitent, ils disposent d'une entrée privative donnant directement sur l'extérieur. Et chacun a aménagé son vaste espace à sa guise. «Ils sont vraiment chez eux, ajoute Laëtitia Roussel, et peuvent recevoir leurs visiteurs à n'importe quelle heure.»



M. Jean-Louis Cordelier.

Même son de cloche pour **Ginette Barbier** que l'on a toujours beaucoup vue marcher au village : «Je suis née à Dampierre, il était important pour

Signalons enfin que tous les résidents, y compris ceux venant de l'extérieur, sont désormais des Dampierrois à part entière, comptant dans la population du village.

Les 100 ans de M. Von Gunten



Le doyen de la commune en compagnie du Maire Marc Tirole et de Gisèle Thiery et Monique Ferciot.

Le 25 novembre, le Maire Marc Tirole, accompagné de son Adjointe Gisèle Thiery et de Monique Ferciot, Conseillère municipale, s'est rendu à l'EHPAD de Blamont pour rendre visite à M. Alfred Von Gunten qui fêtait ses 100 ans. M. Von Gunten, doyen de notre village, a longtemps résidé dans une maison de la rue du Parcours à Dampierre et la délégation municipale lui a offert des chocolats à l'occasion de cet anniversaire pas comme les autres.

Série de concerts au Temple



Le 12 novembre, Marc Togonal et Françoise Daloz ont présenté le premier concert avec Jean-Claude Widmer et Pascal Pierre.

Dans le cadre du «Salon des amateurs», le Temple de Dampierre accueille plusieurs concerts jusqu'au printemps 2023. Différents musiciens, membres de la classe de musique de chambre du Conservatoire du Pays de Montbéliard, présentent des concerts de «grande musique» qui devraient ravir les mélomanes.

Après de premiers concerts les 12 novembre et 3 décembre, trois autres rendez-vous sont prévus les samedi 4 mars, samedi 1^{er} avril et samedi 3 juin, à chaque fois à 17h. Nous en reparlerons dans le bulletin d'information mensuel.

Une belle exposition

Le Centre Socio-Culturel a connu une belle animation lors du week-end du 11 novembre avec plusieurs expositions. Comme chaque année, les potières ont présenté leurs plus belles créations réalisées au cours de l'année écoulée, proposant également un petit marché de Noël (et de belles idées de cadeaux !) à quelques



Quelques réalisations des potières...

semaines des fêtes de fin d'année.

La section couture a également participé à la fête, présentant un stand bien garni avec de nombreux articles divers faits à la main. Enfin, comme à l'accoutumée, la Bibliothèque avait ouvert ses portes pour proposer au public un grand choix de livres déclassés à des prix intéressants. Une opération destinée à faire un peu de place dans les rayons pour renouveler l'offre.



Les couturières ont présenté leur travail.

Merci aux bénévoles

En l'absence du Maire, retenu au Conseil d'agglomération de PMA, c'est son Adjoint Daniel Lehmann qui a souhaité la bienvenue aux bénévoles du monde associatif, conviés le 17 novembre en soirée à déguster le Beaujolais nouveau. Une bonne centaine de person-



Le bénévolat à l'honneur à l'occasion du Beaujolais nouveau.



nes étaient présentes pour ce rendez-vous convivial et, au nom de la Municipalité et des Dampierrois, M. Lehmann a vivement remercié tous ces acteurs qui, au quotidien, animent le village et lui donnent de la vie.



Le dépôt de gerbe au monument aux Morts.



Moment de recueillement au carré militaire du cimetière.

Émotion et recueillement pour le 11 novembre

Un nombreux public a pris part, le 11 novembre dernier, à la cérémonie commémorative de la fin de la première guerre mondiale.

Rassemblé sur la place de la Salle des Fêtes, le cortège était composé des élus locaux et des anciens combattants, mais également de nombreux enfants des écoles. Guidé par les musiciens de la batterie-fanfare l'Espérance, le groupe s'est d'abord rendu au cimetière pour une première cérémonie autour du carré militaire.

Le cortège a ensuite rejoint le Monument aux Morts pour la suite de la cérémonie, avec une participation active des écoliers qui ont interprété la Marseillaise.

De retour sur la place de la Salle des Fêtes, ils ont encore entonné quelques chants dans la cour de l'école avec leur enseignante Nathalie Strubel.



Les écoliers ont participé activement à la cérémonie qui a eu lieu au monument.

Arrivée du père Valentin

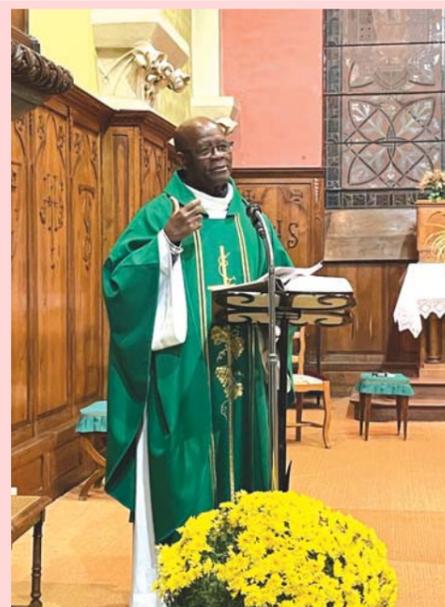
Depuis peu, la paroisse catholique compte un nouveau curé en la personne du père Valentin Mondanga, qui a succédé au père Faustin, nommé au diocèse de Tours.

Comme son prédécesseur, le père Valentin est originaire du Congo Kinshasa. Âgé de 66 ans, il a été ordonné prêtre à Kinshasa en 1985, débutant son ministère sacerdotal dans l'enseignement et l'aumônerie militaire. En 1999, il a été nommé missionnaire au Gabon, exerçant dans le milieu rural et enseignant de religion dans les collèges catholiques.

En 2005, le père Valentin est arrivé au sein du diocèse de Belfort-Montbéliard. D'abord prêtre coopérateur à Pont-de-Roide pendant un an, puis à Héricourt pendant cinq ans, il fut curé de l'Isle-sur-le-Doubs de 2011 à 2014. Depuis 2015, il était curé des paroisses de Grandvillars, Bourogne et Morvillars.

Le 12 novembre dernier, il a officiellement été installé dans ses nouvelles fonctions lors d'une célébration eucharistique à l'église de Dampierre-les-Bois, en présence de Monseigneur Denis Jachiet, évêque du diocèse de Belfort-Montbéliard. Rappelons que la paroisse Saint-Jean-Paul-II regroupe les communes de Dampierre-les-Bois, Beaucourt, Badevel et Fêche l'Eglise.

Nous souhaitons la bienvenue au père Valentin.



Le père Valentin, nouveau curé de la paroisse Saint-Jean-Paul-II.

Repas des aînés le 22 janvier

Le repas annuel offert par la commune aux seniors aura lieu **le dimanche 22 janvier 2023** à midi à la Salle des Fêtes. Y seront désormais invitées les personnes **de 67 ans et plus** (au 31 décembre 2022). Les conjoints ou compagnons n'ayant pas atteint cet âge pourront participer au repas moyennant une contribution financière (25 €) sous forme de don à verser au Centre Communal d'Action Sociale.

Les personnes n'ayant pas reçu l'invitation sont priées de le faire savoir en Mairie **avant le 31 décembre 2022**. Comme chaque année, le service de cette journée sera assuré par les membres du Conseil municipal et leurs conjoints, ainsi que par les secrétaires de Mairie.

Bons de Noël

Concernant les bons de Noël, la commune reviendra à la formule en place avant la crise sanitaire : ce bon sera offert aux Dampierrois **ayant atteint l'âge de 70 ans au 31 décembre 2022**. Ce bon a été légèrement augmenté (22 €) et il devra être utilisé chez un commerçant dampierrois **avant le 15 janvier 2023**.

Recensement des jeunes de 16 ans

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dès leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se présenter munis de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents. Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Il est rappelé que le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté, à l'issue de laquelle une attestation de participation est délivrée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire,...).

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes non encore inscrites sur les listes électorales peuvent le faire en s'adressant en Mairie ou directement sur le site www.service-public.fr où la demande d'inscription peut également être effectuée. Toutefois, aucun scrutin n'est prévu pour l'année 2023, les prochaines élections « régulières » (en l'occurrence les élections européennes) étant programmées pour l'année 2024.

Fermeture de la Bibliothèque

Pour les fêtes de fin d'année, la **Bibliothèque** sera fermée **du vendredi 22 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023** inclus.

Fermeture de la Mairie

Pour les fêtes de fin d'année, la **Mairie** sera fermée **l'après-midi des mercredi 21 décembre et vendredi 30 décembre 2022**.

Une navette vers le site médian

À compter du 2 janvier 2023, avec le dispositif Tad'Y, une nouvelle ligne de transport à la demande desservira la commune de Dampierre en direction de l'Hôpital Nord-Franche-Comté et de la gare TGV. Pour bénéficier de ce service, il suffira de composer le **03.81.36.70.00**. Les réservations pourront s'effectuer jusqu'à deux heures maximum à l'avance, du lundi au samedi de 7h à 19h. Le jour de la réservation, un petit véhicule tout confort sera présent à l'arrêt indiqué, à l'heure convenue, pour conduire le passager à destination. Pour chaque trajet, l'usager devra déboursier **1 ou 2 €** suivant le titre de transport ÉvolitY dont il dispose (pass ou abonnement). **Tous les renseignements peuvent être obtenus au 03.81.36.70.00.**

ÉTAT-CIVIL 2022

NAISSANCES

1^{er} décembre 2021 : Denise MAURER
31 mars : Charlene DOUGOUD LINDERME
2 avril : Katniss LEMAIRE
4 août : Lony TRIBOUT

MARIAGES

4 juin : Jérémy KELLER et Sarah MAZET
24 septembre : Thomas VOGELBACHER et Emy BARDIN
8 octobre : Julien BEDEZ et Ludivine BLANCHOT

DÉCÈS

14 décembre 2021 :
 Andrée PLUMON née PETICUENOT
18 décembre 2021 : Marcel RITTER
16 avril : Joël MORIN
22 juin : Marie-Aimée PETIT née BOISSENOT
7 septembre : Alice ZENONI
14 septembre : Mickaël LANGLARD
19 septembre : Marie BRANDT née CAPUTO
31 octobre : Rosa BROI née REGA
20 novembre : Jules LAME
24 novembre : Robert VERNIER

Nota : Conformément à la législation en vigueur, ne figurent dans les rubriques ci-dessus que les noms dont les intéressés ou les familles ont autorisé la publication.

AGENDA

Cérémonie des vœux le 18 janvier

La cérémonie des vœux de la Municipalité, ouverte aux habitants de Dampierre, aura lieu **le mercredi 18 janvier 2023** à 19h à la Salle des Fêtes.

Stage de peinture le 28 janvier

L'atelier d'arts plastiques de Dampierre-les-Bois organise un stage « pouring » (peinture acrylique) **le samedi 28 janvier 2023** de 13h30 à 17h30 au Centre Socio-Culturel, rue de la Place. Tarif : 30 € (matériel fourni). **Inscriptions jusqu'au 10 janvier au 06.19.52.27.99.**

MERCREDI ET DIMANCHE
DAMPIERRE-LES-BOIS
 JEUDI
DAMBENOIS
 VENDREDI
ANTEUIL

Commandez en ligne ou par téléphone
06.08.36.81.49
www.pizzacyril.fr

Atelier CRIS
 COIFFURE MIXTE
 Ouvert sur rendez-vous du lundi au samedi
 fermé le mercredi
 ☎ 03 81 93 24 72
 1 Grande rue - 25490 DAMPIERRE LES BOIS

VillaVerde
 JARDINERIE-DECORATION-ANIMALERIE
 Tél. : 03 81 93 28 73
www.villaverde.fr
 Direction BEAUCOURT
 DAMPIERRE LES BOIS

Intermarché
 Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 19h15
 et le dimanche 9h à 12h30

Combe du Magny - 25490 DAMPIERRE LES BOIS
 Tél. 03 81 93 24 21

RESTAURANT - BAR
CROQ'KEBAB
 15 GRANDE RUE
 25490 DAMPIERRE LES BOIS
 Tel : 03.81.96.15.15

Heures d'ouvertures
 Du lundi au samedi
 11h45 -> 13h30
 fermé le dimanche 17h30 -> 22h00

La Municipalité de Dampierre remercie chaleureusement pour leur précieuse collaboration les différents annonceurs qui, en acceptant de figurer dans cette publication à travers un espace publicitaire, ont contribué à sa réalisation.

L'école à Dampierre... il y a un siècle



L'école de garçons en 1923



L'école de filles en 1923